

AMUNDI OBLIGATERME 2028 ESR - PER

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/05/2026

OBLIGATAIRE ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **127,61 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **29/05/2026**
Actif géré : **148,06 (millions EUR)**
Indice de référence : **Aucun**

Objectif d'investissement

En souscrivant à AMUNDI OBLIGATERME 2028 ESR, nourricier de AMUNDI OBLIGATERME 2028, vous recherchez, par l'intermédiaire de son fonds maître, à investir dans des obligations d'émetteurs privés et publics principalement de la zone OCDE. En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI OBLIGATERME 2028 et accessoirement en liquidités. L'objectif de gestion de votre fonds est de capter le rendement offert par les obligations d'émetteurs privés et publics principalement de la zone OCDE. Ces titres ont une maturité égale ou inférieure à la durée de la période d'investissement, soit 5 ans à compter de la création du fonds.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



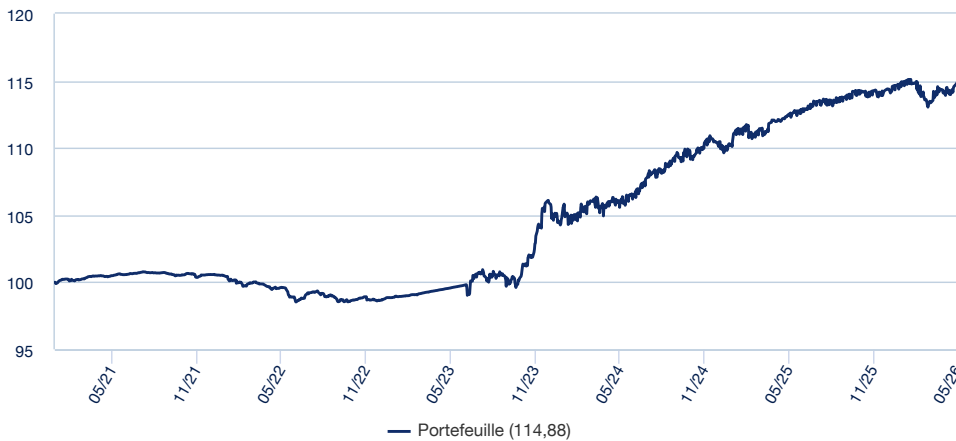
⬇ Risque le plus faible

⬆ Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	1,86%	2,59%	2,10%
Ratio de sharpe	0,07	0,72	0,36

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-2,23%
Délai de recouvrement (jours)	403
Moins bon mois	02/2024
Moins bonne performance	-1,18%
Meilleur mois	12/2023
Meilleure performance	2,91%

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité	1,81
Nombre de lignes	107

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	31/12/2025	30/04/2026	27/02/2026	30/05/2025	31/05/2023	31/05/2021	-	-
Portefeuille	0,43%	0,56%	0,05%	2,11%	15,38%	14,33%	-	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	3,55%	4,30%	7,36%	-1,91%	-

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

OBLIGATAIRE ■

Commentaire de gestion

Le crédit IG euro est resté remarquablement résilient tout au long du mois de mai, les spreads évoluant dans une fourchette exceptionnellement étroite et terminant le mois proche de leurs plus bas de janvier. La principale source de volatilité est restée le conflit au Moyen-Orient et les espoirs fluctuants d'un cessez-le-feu ou d'un accord diplomatique plus large, ce qui a entraîné de fortes variations des prix du pétrole ainsi que des mouvements intermittents de l'appétit pour le risque.

En Europe, le contexte macroéconomique est resté contrasté. L'inflation demeurait sous surveillance étroite, la pression sur l'inflation ayant augmenté plus tôt dans le mois sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie, tandis que la faiblesse des enquêtes PMI, notamment en France, pointait vers un ralentissement de l'activité. La BCE reste en bonne voie pour relever ses taux en juin. Les marchés sont restés bien davantage concentrés sur la géopolitique et le prix du pétrole que sur le flux quotidien des données macroéconomiques.

Aux États-Unis, l'inflation a progressé à 3,8% en avril, accentuant la pression sur les Treasuries et sur les décisions de taux de la Fed, même si les gros titres concernant le Moyen-Orient continuaient de dominer le sentiment de marché. Du côté des entreprises, la saison des résultats a continué de surprendre positivement.

Les fondamentaux et le marché primaire obligataire sont restés très solides. Le mois de mai a enregistré un volume d'émission quasi-record à 119 milliards d'euro, légèrement en deçà du record mensuel historique. Parallèlement, les primes d'émission se sont élargies pour revenir autour de 11 pb et les ratios de couverture des carnets d'ordres ont reculé vers leurs plus bas sur deux ans, à 2,7x, bien que la demande soit restée clairement robuste. Les financières ont continué de constituer une source de portage importante, les AT1 et les hybrides corporates se distinguant, tandis que les segments à bêta plus élevé, comme les obligations notées BB, ont également suscité de l'intérêt.

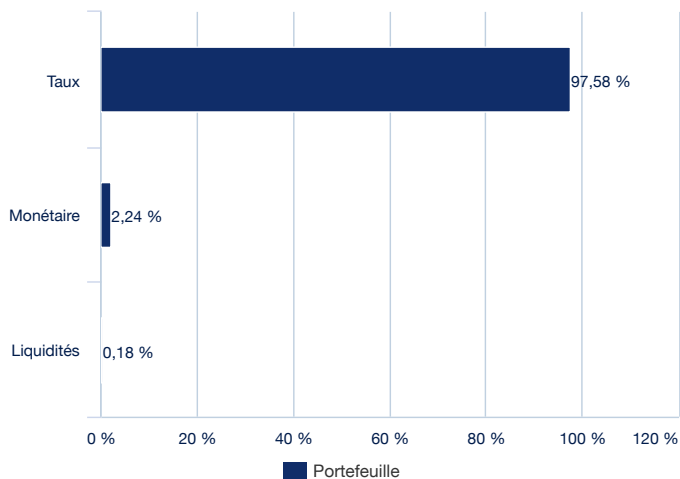
Dans ce contexte, le marché Euro Corporate IG a affiché une performance totale de 0,94% sur le mois. Les spreads Euro IG se sont resserrés, terminant la période à 78 pb (-2 pb), tandis que le rendement du Bund allemand à 10 ans a également baissé de 10 pb pour s'établir à 2,94%. Les financières ont légèrement surperformé les non-financières au cours du mois. Les AT1 bancaires ont enregistré une performance totale de 0,61% sur le mois, les hybrides ont progressé de 0,90%, et les obligations high yield ont gagné 1,03% sur la même période.

Nous maintenons une surexposition sur le marché du crédit, avec un SPS aux alentours de 155pb.

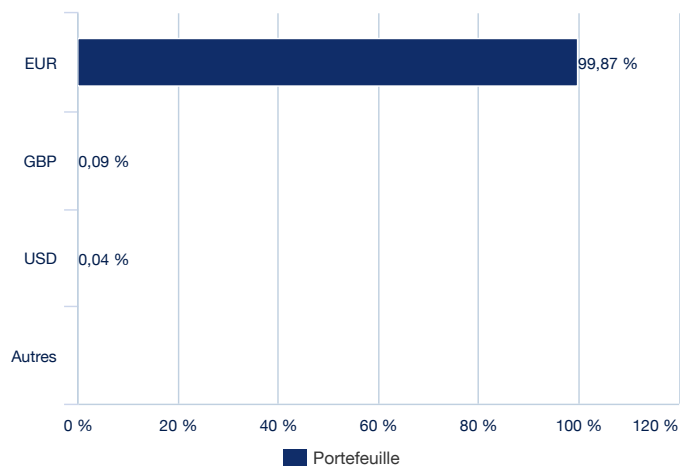
Nous restons constructifs sur le crédit à court terme, dans l'attente d'une résolution du conflit au Moyen-Orient avant l'été. Les hausses des taux étant déjà intégrées dans les courbes, nous attendons peu d'évolution sur ce plan. A moyen terme, les taux plus élevés pourront avoir un impact sur l'économie européenne et freiner les investissements dans un contexte de grande transition technologique. Cela limitera la possibilité d'un cycle de hausse de taux prolongé. Ainsi, le crédit devrait continuer à attirer les investisseurs à la recherche de rendement supérieur. Nous ne nous attendons pas à un accroissement du risque de crédit, les taux de défaut étant restés bas. Les dettes subordonnées demeurent attractives malgré la compression des spreads. Enfin, en allocation sectorielle, nous maintenons la surpondération sur les financières, moins directement impactées par le risque géopolitique.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Allocation d'actifs (Source : Amundi)



Répartition par devises (Source : Groupe Amundi)

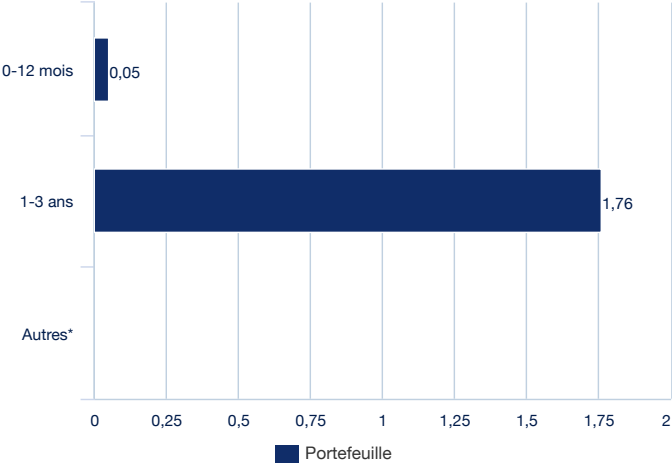


OBLIGATAIRE

Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

Répartition par maturités (Source : Amundi) *

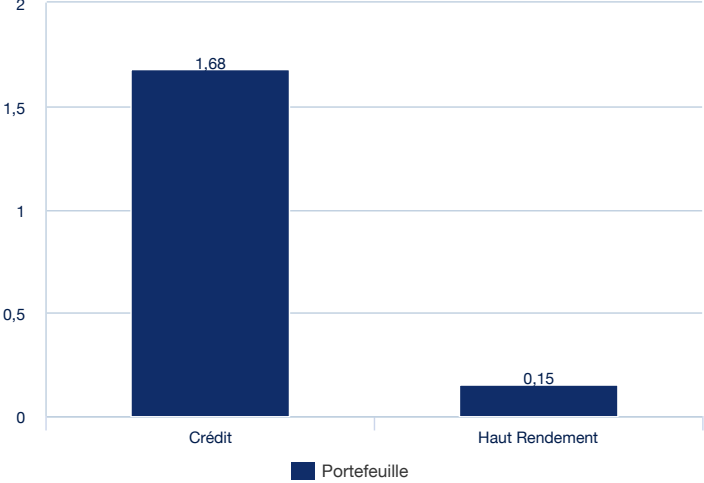
En points de sensibilité



** Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

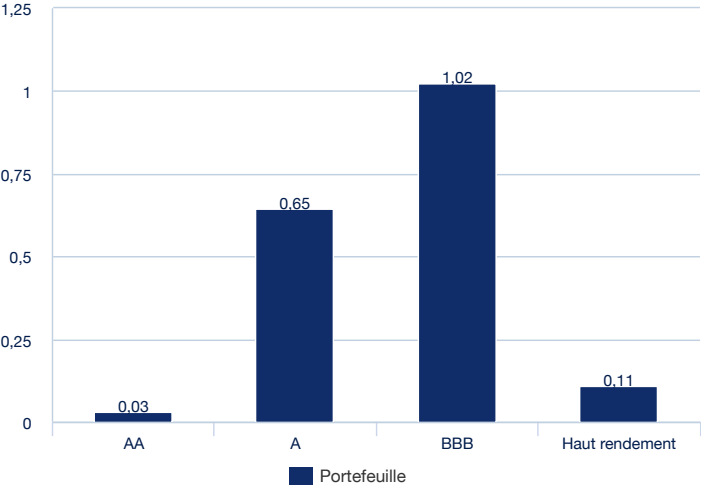
Répartition par types émetteurs (Source : Amundi)

En points de sensibilité



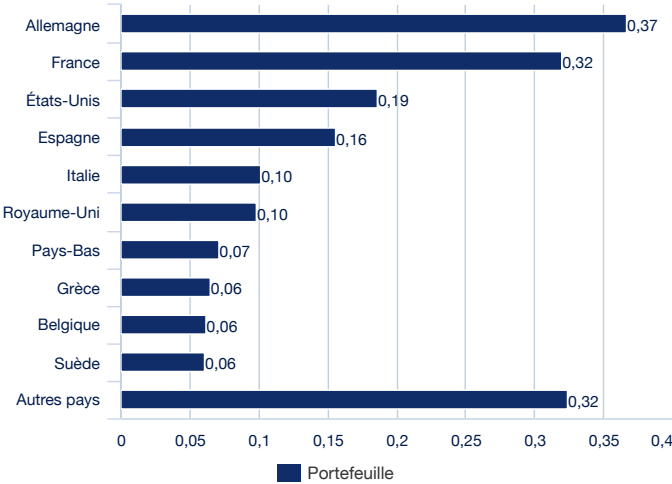
Répartition par notations (Source : Amundi)

En points de sensibilité



Répartition par pays (Source : Amundi)

En points de sensibilité



Principaux émetteurs obligations (Source : Amundi)

	% d'actif
INTESA SANPAOLO SPA	2,35%
BANCO SANTANDER SA	2,17%
GENERAL MOTORS FINANCIAL CO IN	2,07%
VOLKSWAGEN BANK GMBH	1,99%
VOLKSWAGEN INTL FIN NV	1,94%
EUROBANK SA	1,70%
TRATON FINANCE LUXEMBOURG SA	1,68%
BANCO DE SABADELL SA	1,64%
BNP PARIBAS SA	1,59%
WOLTERS KLUWER NV	1,55%
Total	18,68%

OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	11/01/2021
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion directs annuels maximum	0,10% TTC
Commission de surperformance	Non
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,86%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification AMF	FCPE Oblig. & créances Euro
Code AMF	990000127549
Nom du fonds maître	AMUNDI OBLIGATERME 2028

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.